

**COMITÉ DU DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL  
HORECA**

**RÉUNION PLÉNIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2007**

**COMPTE RENDU**

**Liste des participants:**

**Pour l'EFFAT:**

Kerstin Howald  
Harald Wiedenhofer  
Rudolf Komaromy  
Aage Jensen  
Markku Björn  
Johanny Ramos  
Christian Juyaux  
Zsuzsanna Varnai  
Nanai Maria Bogdanne  
Pál Kovács  
Zsofia Sütö  
Bernadett Nagy  
Belane Papp  
Vera Krifaton  
Klaus Schroeter  
Gabriele Guglielmi  
Emilio Fagnoli  
Tito Livio Mongelli  
Josef Bugeja  
Fernando Medina

**Pour l'HOTREC:**

Marguerite Sequaris  
Martin Couchman  
Alessandro Nucara  
Jostein Hansen  
Ferenc Köszegváry  
Catrine Kramar  
István Kovács  
Ferenc Kiss  
Henry O'Neill  
Aki Raudas  
George Schembri  
Dominique Teissèdre  
Daniel Makay  
Heli Satuli

**Invités:**

Paul Cullen, DG EMPL, Unité Droit du travail  
Christophe Demunter, EUROSTAT  
Tommaso Tanzilli, PDG de l'Association hôtelière de la région romaine

**Pour la Commission:**

Elisabeth Aufheimer, DG EMPL (Présidente)  
Maria Aigner, DG ENTR

**Présidente: Mme E. Aufheimer (DG EMPL)**

La présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et à Mme Aigner de la DG Entreprises.

**1) Adoption de l'ordre du jour de la présente réunion**

L'ordre du jour est adopté.

## **2) Approbation du compte rendu de la dernière réunion plénière (8 juin 2007)**

Le compte rendu est approuvé.

## **3) Passeport de qualification**

Mme Howald (EFFAT) présente un projet de rapport final qui résume les résultats des quatre réunions du groupe de travail et du comité de pilotage en 2007 et formule des propositions concernant les futures étapes (voir en annexe). Elle souligne les progrès accomplis depuis la signature de la déclaration commune sur le passeport de qualification, le 11 décembre 2006. Elle rappelle le raisonnement qui sous-tend le passeport de qualification, à savoir le souci d'améliorer et de faciliter la mobilité, notamment la mobilité transfrontalière.

Ce passeport de qualification, qui atteste des compétences et qualifications d'une personne, apparaît comme un outil très utile pour les nouveaux arrivants dans un pays donné.

La mission du groupe d'experts était de proposer un modèle concret de passeport de qualification, qui tienne également compte des outils existants au niveau européen et national.

Lors de la réunion plénière de juin 2007, les partenaires sociaux ont soumis un rapport intermédiaire concernant la structure du modèle pilote de passeport de qualification. Cette réunion plénière doit approuver le projet final de modèle pilote commun et réfléchir à la mise en œuvre pratique du modèle.

Les principales caractéristiques du passeport de qualification peuvent être résumées de la façon suivante:

- Le passeport serait un instrument disponible sur Internet, qui pourrait être imprimé.
- Transférabilité des données: les informations relatives aux données fournies seraient automatiquement traduites dans la langue du pays où la personne souhaiterait travailler.
- Les partenaires sociaux développeraient et administreraient conjointement le passeport de qualification.

Une phase de test est prévue en vue de transposer le modèle pilote dans la réalité, et les secrétariats ont discuté des possibilités de financement. Les lignes budgétaires de la DG EMPL et de la DG EAC ont été définies. Il conviendra d'explorer les synergies éventuelles avec le CEDEFOP et EURES, d'examiner la compatibilité avec d'autres outils existants et de procéder à des comparaisons avec les groupes qui travaillent sur des outils similaires, comme les partenaires sociaux des secteurs de l'agriculture et des constructions mécaniques.

M. Couchman (HOTREC) marque son accord sur la présentation donnée par l'EFFAT et soulève une question relative à la mise en pratique du passeport de qualification, aux pays intéressés par un essai du pilote, aux moyens de financement et à la possibilité de l'administrer sur le long terme. Il précise que le modèle pilote existant est un produit de base pratique et qu'il existe des pays susceptibles d'être intéressés par un essai du modèle. En ce qui concerne le financement, il souligne la nécessité de trouver des possibilités de financement et rappelle que la Commission a encouragé les partenaires sociaux à travailler sur cet outil de mobilité. Il serait vraiment dommage que le pilote ne puisse être réalisé faute de moyens. Il insiste aussi sur la nécessité de mettre en place une action durable et s'interroge sur la capacité des partenaires sociaux à gérer le passeport sur le long terme.

M. Mongelli présente la huitième version du passeport de qualification et remercie tous les membres du groupe de travail pour leur contribution.

Certaines questions techniques sont soulevées dans la discussion qui suit, comme par exemple la définition de l'«approbation» donnée par l'employeur.

En ce qui concerne les étapes futures, M. Couchman (HOTREC) remarque que la première question qui se pose a trait aux possibilités de financement. Une aide de la Commission serait bienvenue.

La représentante de la Commission déclare qu'un financement par les lignes budgétaires du dialogue social ne pourrait être envisagé que pour une année.

Des possibilités de financement existent également dans le cadre du Fonds social européen. Les nouvelles conditions adoptées le 29 novembre 2007, «Les partenaires sociaux en tant que bénéficiaires du FSE – Aide du FSE aux partenaires sociaux au cours de la période 2007-2013», pourraient aussi offrir des moyens de financement; mais les demandes doivent être introduites au niveau des États membres et non au niveau européen.

EURES s'emploie actuellement à construire un portail commun pour EURES et EUROPASS. Il serait probablement possible d'associer EURES au passeport de qualification HORECA.

Mme Howald (EFFAT) mentionne des contacts récents avec la DG Éducation et Culture. Le passeport de qualification pourrait s'intégrer dans le programme Leonardo da Vinci. Ces questions devraient être débattues de manière plus approfondie, tout comme le fait qu'à côté des moyens financiers, un soutien technique et politique des institutions européennes serait aussi nécessaire. Elle remercie M. Mongelli et M. Kiss pour leur excellent travail.

M. Wiedenhofer (EFFAT) insiste sur la nécessité de disposer d'un aperçu général, de connaître les coûts du modèle pilote (mise en place du site web, traductions, etc.) et les coûts sur le long terme. La prochaine échéance pour la ligne budgétaire du dialogue social est prévue pour mars. Il serait très utile d'avoir une vue d'ensemble des coûts en janvier-février.

L'assemblée plénière approuve le rapport détaillé et le huitième projet de modèle commun de passeport de qualification et invite le groupe de travail à poursuivre ses efforts et à fournir une idée plus précise des coûts pour la prochaine réunion du comité de pilotage.

#### **4) Développements récents dans le domaine des affaires sociales**

(Diapositives jointes au compte-rendu)

La présidente souhaite la bienvenue à M. Paul Cullen, de la DG Emploi, Unité Droit du travail, et le remercie pour son rapport concernant «Le résultat de la consultation publique sur le Livre vert relatif à la modernisation du droit du travail publié en 2006 par la Commission».

M. Couchman (HOTREC) remercie M. Cullen, en ajoutant que le résultat est appréciable et que les partenaires sociaux devraient continuer à coopérer sur ces questions. Il cite en particulier les discussions sur le travail intérimaire et sur la directive relative au temps de travail.

M. Wiedenhofer (EFFAT) déclare que les syndicats se sont vivement félicités de la volonté manifestée par la Commission d'aborder la question des conditions de travail précaires. Dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, des efforts doivent être accomplis à cet égard et une action est nécessaire.

Les syndicats apprécieraient que la discussion débouche sur une définition claire du terme «travailleur» et sur une approche adéquate afin de combiner la flexibilité et la sécurité. M. Wiedenhofer cite le Danemark comme un exemple de pays caractérisé par un bon

fonctionnement du dialogue social et une politique du marché du travail active. Dans ces conditions, la flexicurité donne des résultats, mais ce n'est pas le cas dans d'autres pays.

## **5) Données sur l'emploi dans le secteur du tourisme**

(Diapositives jointes au compte-rendu)

La présidente souhaite la bienvenue à M. Christophe Demunter, d'EUROSTAT, qui est venu présenter les données sur l'emploi dans le secteur du tourisme. Il commence par une brève introduction concernant les statistiques du tourisme en général, suivie par quelques informations sur les thèmes «Enquête sur les forces de travail et emploi dans le secteur du tourisme» et «Comptes satellites du tourisme et emploi dans le secteur du tourisme». Il renvoie par ailleurs à une petite publication pour la «Journée internationale du tourisme», en relation avec l'employabilité des femmes dans le secteur du tourisme.

(Diapositives jointes au compte-rendu.)

M. Juyaux (CFDT) le questionne à propos des variations saisonnières et des raisons pour lesquelles diverses activités n'apparaissent pas dans la liste. M. Demunter répond que les données ont été communiquées par chacun des 27 pays. Quand les données pour l'été et pour l'hiver sont présentées ensemble, les différences sont masquées et, par exemple, des chiffres élevés pour le tourisme hivernal dans un pays donné peuvent être occultés par des résultats plus bas dans d'autres pays.

Mme Sequaris (HOTREC) remercie M. Demunter et se réjouit des récents développements à EUROSTAT, de l'augmentation des études portant sur le tourisme et de l'interface plus conviviale du site web.

M. Guglielmi (EBNT) remercie M. Demunter et renvoie aux travaux de l'Observatoire italien sur l'emploi dans le secteur du tourisme. Il insiste sur la nécessité de disposer de données plus détaillées au niveau régional et national et de précisions sur les variations saisonnières qui puissent être comparées avec les données d'autres pays.

Mme Howald (EFFAT) s'associe aux remerciements des intervenants précédents concernant les progrès accomplis par EUROSTAT, notamment dans la fourniture de données plus détaillées sur l'emploi dans les statistiques relatives au tourisme. Elle ajoute que ce qui a été accompli de façon plus ou moins spontanée devrait s'effectuer plus régulièrement à l'avenir.

Sur le long terme, elle souhaiterait disposer de données plus complètes sur les variations saisonnières et le caractère saisonnier de l'emploi, comparables aux données disponibles pour les installations d'hébergement et leur occupation. M. Guglielmi a montré que ces données existent au niveau national. L'EFFAT considère que le dialogue social devrait poursuivre ses efforts sur cette question.

Mme Howald demande aussi des statistiques plus détaillées sur l'emploi dans les autres sous-secteurs du tourisme.

M. Komaromy (vida) mentionne une étude sur l'âge moyen dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration en Autriche. Le profil d'âge moyen dans le secteur est de 32,4 ans, ce qui signifie que le secteur attire de nombreux jeunes et les voit ensuite partir. Il serait intéressant d'avoir des statistiques comme celles-là pour l'ensemble de l'UE. M. Demunter répond que les données de ce genre sont déjà disponibles.

## **6) RSE – Bonnes pratiques**

(Diapositives jointes au compte-rendu)

M. Tommaso Tanzilli, directeur général de l'Association hôtelière de la région romaine, présente le projet «soggiorno sereno» (séjour serein). Dans le cadre de ce projet, des patients qui doivent venir à Rome pour y recevoir des soins médicaux et qui ont des difficultés financières bénéficient, ainsi que leur famille, d'un hébergement gratuit. Plus de 5 000 séjours gratuits ont ainsi été offerts dans plus de 50 hôtels. La participation du personnel, l'aide sociale apportée aux patients jouent également un rôle crucial dans l'organisation de ce service. Souvent, des activités spontanées ont vu le jour, p.ex. des collectes d'argent parmi le personnel.

Ce projet est salué par les participants. Les partenaires sociaux conviennent de recueillir davantage d'exemples de bonnes pratiques en termes de RSE dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration en 2008 et de publier les exemples déjà rassemblés.

## **7) Erasmus de l'apprentissage – tourisme?**

Mme Maria Aigner, de la DG ENTR, présente les dernières nouvelles sur le projet d'Erasmus de l'apprentissage de la DG EAC qui a été proposé par Mme Catherine Guy-Quint, membre du Parlement européen. Une ligne budgétaire spéciale de 2 000 000 € était prévue au PE; trois études et douze projets pilotes sur la mobilité et l'échange d'apprentis ont été menés. Durant la Présidence française, une conférence finale devrait avoir lieu pour présenter les résultats des projets pilotes, et une phase d'essai des résultats devrait s'ouvrir à partir de 2009. Pour cette phase de suivi, un budget de 1 000 000 € est prévu.

Il n'a pas encore été décidé si cette action pourrait devenir un volet spécifique du programme Leonardo et si elle porterait sur un secteur particulier.

## **8) Développements récents dans le domaine du tourisme**

Mme Aigner présente les récents développements dans le domaine du tourisme:

- L'«Agenda pour un tourisme européen compétitif et durable» a été adopté le 19 octobre 2007.
- Cérémonie de remise des prix du projet EDEN (Destinations d'excellence).
- La région de Toscane a organisé la rencontre Euromeeting 2007 pour un tourisme durable, un réseau de régions a été mis en place pour mettre en œuvre l'Agenda, et le 15 février 2008, la réunion de suivi aura lieu à Barcelone.
- Le 3 novembre 2007, le conseil Compétitivité a adopté ses conclusions sur l'Agenda.
- Le 29 novembre 2007 le Parlement européen a adopté le rapport Costa.
- La Présidence portugaise souhaite inclure une référence à l'Agenda et au tourisme durable dans les conclusions du Conseil européen.
- La DG ENTR s'emploie à mettre en œuvre l'Agenda en étroite coopération avec d'autres DG. Trois conférences sur les instruments financiers européens sont prévues, ainsi que la conférence sur le Tourisme social en avril et le forum du tourisme européen à Paris en octobre.
- Il y aura un appel à propositions durant la première moitié de l'année 2008 en vue de créer des convergences entre les universités, les chercheurs et l'industrie pour favoriser l'éclosion d'un réseau de connaissance sur le tourisme.
- En décembre 2007, l'autorité budgétaire du Parlement européen devrait normalement transformer le projet pilote EDEN en une action préparatoire, ce qui représenterait un budget de 2 500 000 € pour les trois prochaines années.
- Le Comité consultatif du tourisme se réunira le 25 janvier 2008.

Mme SEQUARIS (HOTREC) demande pourquoi les acteurs du secteur privé ne sont plus invités à participer à la réunion avec le Comité consultatif du tourisme. Mme Aigner répond que cette question devrait être discutée avec le chef de l'unité Tourisme, Francesco Ianniello.

### **9) Violence des tiers – initiative multisectorielle**

Mme Howald (EFFAT) présente une brève introduction générale sur la question. Les partenaires sociaux européens ont signé un accord-cadre concernant le harcèlement et la violence sur le lieu de travail. La violence des tiers, qui en est un aspect, est définie comme la violence d'origine extérieure (imputable à des clients, des convives, etc.). Certains secteurs sont particulièrement affectés: commerce, hôpitaux, collectivités locales, régions, services de sécurité, tous les secteurs où l'argent circule d'une manière ou d'une autre. Le 14 mars 2008, un séminaire technique sera organisé. Le séminaire vise à débattre des moyens de lutter contre la violence des tiers et des mesures qui peuvent être prises, à présenter des études de cas, des exemples, des campagnes de sensibilisation et des témoignages de victimes, ainsi qu'à échanger des idées entre les secteurs, etc.

L'EFFAT propose d'assister au séminaire technique le 14 mars 2008. Il est convenu que l'EFFAT et l'HOTREC participeront en tant qu'observateurs.

### **10) Programme de travail 2008**

Après quelques discussions, les partenaires sociaux conviennent de finaliser le programme de travail 2008 en ajoutant un point concernant l'amélioration des statistiques du tourisme et de changer la formulation en «Travail non déclaré / Travail illégal». L'approbation du programme de travail final aura lieu lors de la prochaine réunion du Comité de pilotage.

### **11) Libre circulation des travailleurs – migration**

Mme Aufheimer présente brièvement les récentes initiatives politiques de la Commission dans le domaine de la migration de la main-d'œuvre (proposition de directive-cadre générale sur le permis unique et les droits des immigrants; proposition de directive sur les conditions d'entrée et de séjour des travailleurs hautement qualifiés) ainsi que les propositions prévues pour 2008 et 2009 concernant les travailleurs saisonniers, les stagiaires rémunérés et les personnes transférées au sein d'une même entreprise, et la situation dans les États membres.

### **12) Divers**

Mme Aufheimer (DG EMPL) remercie tous les participants, notamment tous ceux qui ont préparé les documents débattus ou présenté un point.

### **13) Prochaines réunions**

- 14 février 2008                      Comité de pilotage
- 16 mai 2008                            Comité de pilotage
- 10 juin 2008                           Réunion plénière
- 10 septembre 2008                   Comité de pilotage
- 18 novembre 2008                   Comité de pilotage
- 2 décembre 2008                      Réunion plénière